

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 17  
Date de convocation : 25 mai 2021*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance ordinaire du 31 mai 2021  
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

**Assistaient à la séance :**

- Mme et MM. Alain HUBER, Jean-Luc POIREL, adjoints au maire

- Mmes et MM Jean-Pierre LONDOT, Christine MOSER, Didier FLICKER, Annie MARTIN, Mehmet YURUR, Sylvie FIRMERY, Sabine BIERRY, Jean-Marie WEISGERBER, Etienne GIRARDOT, Peggy MOSSER-SAILLANT, Cécile OLLIVIER-OHREL, Christine BLANCK, Catherine ALMY, Pierre GANIER, conseillers municipaux

**Absents excusés :** Mme Sabine KAEUFLING, M. Sandy MAITRE D'HOTEL

---

**N° 2021/019 :**

**Transfert des résultats du budget eau au SDEA**

Le conseil municipal,

Vu la délibération N° 2020/007 du 04 février 2020 approuvant d'adhésion et le transfert de la compétence eau potable au SDEA au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Considérant qu'il convient de transférer les résultats du Budget EAU vers ce Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ Approuve la balance de transposition et de transfert arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- ✓ Approuve la décision budgétaire modificative du budget principal 2021 ci-dessous :

COMPTE	FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES	INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
1068			+ 127 854,80	
001				+ 127 854,80
678	+ 711 600,24			
002		+ 711 600,24		

- ✓ Charge le maire de procéder aux écritures de transfert.

Le conseil municipal confirme par ailleurs la clôture définitive du budget annexe EAU après les opérations de transfert au budget général.

N° 2021/020 :

### Renouvellement de la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH

Le maire propose à l'assemblée de reconduire la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH pour l'ALSH de l'été 2021, les animations « Jeunes » durant l'année scolaire 2021/2022 ainsi que l'organisation et la gestion de la garderie communale.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Approuve la reconduction de la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH et ses annexes financières ;
- Décide de prendre en charge comme année le repas de midi des moniteurs de l'ALSH du 7 juillet au 30 juillet 2021 ;
- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021/021 :

### Opposition au transfert du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II modifié de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Pour les EPCI dont les communes membres se sont opposées au transfert, le législateur a prévu, de nouveau, que transfert interviendra automatiquement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (*soit « au premier juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire »*) sauf nouvelle opposition.

Ainsi, les collectivités concernées peuvent s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017 (opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population), **les délibérations des conseils municipaux prises en ce sens devront être rendues exécutoires entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.**

Vu les statuts de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 25 septembre 2007 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de WISCHES,

Considérant que la communauté de communes de la Vallée de la Bruche n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que les communes de la Communauté de Communes s'étaient opposées au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme au 27 mars 2017.

Considérant que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal nécessite une concertation globale au sein du territoire et que celle-ci n'a pas été menée depuis 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations), le conseil municipal

- ✓ **s'oppose** au transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2021, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes de la Vallée de la Bruche

N° 2021/022 :

**Vente de parcelles communales**

Le maire informe le conseil municipal que monsieur Jonathan KUHN, domicilié à WISCHES, 35A rue de la Montagne, souhaite acquérir 8 parcelles de terrain communal situées au lieudit Pont de Schwartzbach, afin d'y exploiter des arbres fruitiers.

Considérant que ces parcelles de terrain agricole sont de faible valeur et ne présentent aucun intérêt économique ni d'aménagement pour la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ décide de vendre les parcelles cadastrées comme suit à monsieur Jonathan KUHN :
  - section 6, N° 214 d'une contenance de 7,86 ares ;
  - section 6, N° 215 d'une contenance de 6,82 ares ;
  - section 6, N° 216 d'une contenance de 25,64 ares ;
  - section 6, N° 217 d'une contenance de 0,56 ares ;
  - section 6, N° 218 d'une contenance de 0,24 ares ;
  - section 6, N° 219 d'une contenance de 3,70 ares.
- ✓ Fixe le prix de vente à 35.- euro/l'are, étant entendu que les frais relatifs à la rédaction de l'acte authentique de vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- ✓ Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

N° 2021/023 :

**Subvention à l'école élémentaire**

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ Décide de verser une subvention de 660 euros, soit 15 euros par élève, à l'école élémentaire en vue de contribuer au stage de voile au plan d'eau de Plobsheim, auquel vont participer les 44 élèves des classes de CM12 et CM2 du 31 mai au 4 juin.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, article 6574.

N° 2021/024 :

**Rapport annuel 2020 du SELECT'OM**

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2020 du SELECT OM, lequel consultable et disponible en mairie.



Pour extrait conforme  
Wisches, le 1<sup>er</sup> juin 2021  
Le maire  
Alain FERRY